

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
<u>Nombre de membres</u> <u>en exercice:</u> 11 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants:</u> 11 <u>Représentés:</u> 0	Séance du 17 septembre 2026 Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <u>Sont présents:</u> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jérémy DITTE

Objet: Achat d'un nouveau tracteur - DE 2026 41

Monsieur le Maire expose aux élus que le tracteur de la commune ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Il est en effet très vétuste et ne peut être réparé. Il devient nécessaire de le remplacer.

Une demande de devis a été réalisé pour l'achat d'un tracteur et d'une tondeuse arrière :

- Lefebvre Motoculture : 29 850.00 € HT (sans tondeuse).
- SARL Dupont Motoculture : 5 propositions de 25 820.00 € à 30 349.00 € HT.
- Espace Emeraude : 2 propositions de 33 179.80 € et 34 279.40 € HT.
- MAPP : 2 propositions de 26 674.40 € et 33 825.53 € HT.

Après étude des différents devis et notamment du rapport qualité/prix du matériel et de sa future utilisation, les membres du conseil municipal en charge de ce dossier ont le souhait de retenir la proposition de la société MAPP pour un montant de 26 674.40 HT.

Cette dernière a également proposé à la commune de reprendre l'ancien tracteur pour un montant de 400.00 € HT.

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

062-216204057-DE_2026_41-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M le Maire à signer le devis avec la société MAPP pour un montant de 26 274.40 € HT en incluant la reprise de l'ancien tracteur.
- d'autoriser M le Maire à effectuer le mandat correspondant et les différentes démarches se rapportant à cet achat notamment d'assurer le matériel.



Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21 septembre 2026

Et de la publication le 21 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de réception de l'AR: 21/09/2026

062-216204057-DE_2026_41-DE

A G E D I

